

# CGV « Conditions générales de vente et de livraison »

Version 1.0

## 1. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente et de livraison (ci-après « CGV ») de Witschi Electronic SA (ci-après « Witschi ») s'appliquent à toutes les ventes et livraisons de Witschi à ses clients, pour autant qu'elles n'aient pas été modifiées ou complétées d'un commun accord par écrit.

1.2. Dans la mesure où Witschi ne reconnaît pas expressément les modifications par écrit, les livraisons sont effectuées exclusivement conformément aux présentes CGV, qui s'appliquent à toutes les livraisons futures, et ce, sans nouvel avis. Par la présente, le client renonce expressément à faire valoir d'éventuelles « conditions contractuelles générales » propres.

1.3. Tous les accords entre le client et Witschi qui complètent ou modifient les présentes CGV requièrent la forme écrite. Il en va de même pour la renonciation à l'exigence de la forme écrite.

## 2. Offres, conclusion du contrat

2.1. Sauf mention contraire expresse dans l'offre, nos offres sont révocables et sans engagement. Le client est lié par sa commande pour une durée de 6 semaines à compter de sa réception, sous réserve de mention contraire dans ladite commande. Le contrat n'est conclu que par notre confirmation de commande écrite ou, explicitement, par la livraison de la marchandise au client dans les délais convenus. La forme écrite est également garantie par fax, e-mail ou d'autres formes numériques.

2.2. Les divergences usuelles à nos indications sur les dimensions, les poids, la nature et la qualité demeurent réservées et ne constituent pas des défauts.

2.3. Les informations sur le produit contractuel telles que les documents publicitaires, les prospectus et les descriptions de produits sont fournies uniquement à titre informatif et ne constituent pas une garantie de propriétés.

## 3. Obligations et responsabilités du client

3.1. Le client commande lui-même des produits, des pièces de rechange ainsi que toutes les autres marchandises ou prestations vendues par Witschi (ci-après les « produits »). Il accepte les confirmations de commande et les produits et s'acquitte des factures.

3.2. Chaque client s'engage vis-à-vis de Witschi à payer les produits qu'il a commandés. Witschi se réserve le droit d'exiger le dépôt d'une garantie bancaire

suffisante à la charge du client. La question de savoir si la garantie bancaire est suffisante est laissée à l'appréciation de Witschi.

3.3. Les commandes du client doivent contenir toutes les informations nécessaires concernant la nature, l'étendue et le contenu de la commande (ci-après les « Spécifications »), ainsi que les instructions concernant les détails d'exécution.

3.4. Le type et l'étendue des prestations de Witschi sont définis de manière définitive par la confirmation de commande de Witschi.

3.5. Le client reste seul responsable de l'obtention d'éventuelles autorisations (notamment licences d'importation) nécessaires à la fourniture des prestations de Witschi.

#### **4. Livraison, délais de livraison, lieu d'exécution**

4.1. Les délais ou dates de livraison mentionnés par Witschi sont des délais indicatifs non contraignants, pour autant que Witschi ne les désigne pas comme contraignants par écrit.

4.2. Le délai de livraison commence à courir à la date de la confirmation de commande ou, s'il n'est pas encore disponible à la date de la confirmation de commande, à la réception de toutes les Spécifications et instructions nécessaires et, le cas échéant, des acomptes convenus. Le non-respect des délais de livraison ne donne droit ni à des dommages-intérêts, ni à la résiliation du contrat.

4.3. Witschi est en droit de procéder à des livraisons partielles ou anticipées. Chaque livraison partielle peut être facturée séparément.

4.4. Sauf convention écrite contraire, la livraison du produit contractuel a lieu conformément aux Incoterms® 2020 Free Carrier au lieu de livraison défini dans la confirmation de commande.

4.5. En cas de dépassement d'une date de livraison non contraignante et au plus tôt 6 semaines après le dépassement d'une date de livraison non contraignante, le client doit nous demander par écrit de livrer dans un délai raisonnable. À l'expiration de ce délai raisonnable, nous serons réputés en demeure.

4.6. Le délai ou la date de livraison est réputé(e) respecté(e) si la marchandise a été chargée sur le moyen de transport mis à disposition par le client avant la date de livraison convenue.

4.7. En cas de modifications ultérieures des Spécifications par le client, le délai de livraison doit être prolongé de manière appropriée. Si une production en cours est interrompue en raison de la demande de modification, nous pouvons avancer et clôturer d'autres commandes.

4.8. Si l'expédition du produit contractuel est retardée en raison de circonstances qui ne sont pas imputables à Witschi, le délai de livraison est réputé respecté dès l'annonce de la disponibilité pour l'expédition. Le risque est transféré au client dès l'annonce de la disponibilité pour l'expédition. Dans ce cas, Witschi est en droit d'entreposer la marchandise aux frais et risques du client. L'entreposage peut être effectué soit par Witschi, soit par un tiers. Un forfait mensuel d'au moins 0,5 % du montant de la facture de la livraison concernée est facturé pour l'entreposage chez

Witschi. Witschi est également en droit de résilier le contrat à l'expiration d'un délai supplémentaire raisonnable et de réclamer des dommages-intérêts.

4.9. Witschi peut prolonger les délais de livraison indiqués dans l'offre si le retard ou le retard attendu est dû à des circonstances imprévues, inévitables ou indépendantes de la volonté de Witschi. Sont notamment considérés comme de telles circonstances les cas de force majeure, les perturbations de l'exploitation, les difficultés d'approvisionnement en matériel et en énergie, les retards de transport, la pénurie de main-d'œuvre, d'énergie et de matières premières, les mesures prises par les autorités ainsi que les difficultés d'obtention d'autorisations, p. ex. licences d'importation et d'exportation, embargos, grèves et lock-out, etc. Il en va de même si l'imprévu survient chez notre fournisseur. S'il ne s'agit pas simplement d'un imprévu temporaire, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat. Dans ce cas, les demandes de dommages-intérêts sont exclues de part et d'autre.

4.10. Notre obligation de livraison est subordonnée à la livraison complète, ponctuelle et correcte (notamment avec les matières premières) par nos fournisseurs. En cas de livraison tardive ou erronée par nos fournisseurs, nous nous réservons le droit de résilier le contrat.

## 5. Transport et assurances

5.1. Les produits sont livrés conformément aux (Free Carrier Incoterms® 2020).

5.2. Si le client ne veut pas venir chercher lui-même les produits ou organiser leur collecte, Witschi organise alors le transport dans le cadre d'une prestation supplémentaire. Pour ce faire, Witschi choisit un transporteur approprié et contracte l'assurance pour le transport des Produits. Les frais de transport et d'assurance sont facturés séparément au client.

5.3. En cas de dommages dus au transport, le client doit accepter les Produits livrés avec des réserves appropriées et en informer immédiatement l'entreprise de transport ainsi que Witschi.

5.4. À la demande du client, nous assurons à ses frais l'envoi contre les dommages dus au transport.

## 6. Prix

6.1. Tous les prix de Witschi sont indiqués en francs suisses, TVA en vigueur au moment de la facturation en sus. Si Witschi devait réduire ou augmenter ses prix entre la conclusion du contrat et la livraison, le prix modifié en vigueur le jour de la livraison s'appliquerait.

6.2. Les prix indiqués s'entendent comme des prix nets, notamment hors taxe sur la valeur ajoutée ou taxes similaires et tous les frais d'emballage, de fret, d'assurance, de douane, d'autres frais, etc. Si nous sommes tenus d'avancer les prestations pour de tels frais, le client doit les rembourser.

6.3. Pour les nouveaux mandats (mandats complémentaires), Witschi n'est pas liée par les prix des mandats précédents.

## 7. Modalités de paiement

- 7.1. Toutes les obligations de paiement doivent être payées en francs suisses, sans déduction d'aucune sorte, à l'agent de paiement désigné par Witschi. Les paiements ne sont réputés effectués que si Witschi peut en disposer librement.
- 7.2. L'escompte n'est accordé que sur accord particulier.
- 7.3. Sauf accord contraire, le délai de paiement est de 30 jours nets à compter de la date de la facture.
- 7.4. À l'expiration du délai de paiement, le client est en retard de paiement sans que Witschi ne lui adresse de rappel.
- 7.5. En cas de retard de paiement, nous facturons des intérêts de 5,00 % à compter de l'échéance.
- 7.6. Les paiements sont toujours compensés avec les créances et intérêts les plus anciens.
- 7.7. En cas de doutes fondés sur la solvabilité du client ou si l'ouverture d'une procédure de faillite ou de concordat est demandée à son encontre, Witschi est en droit de se retirer de la partie du contrat qui n'a pas encore été exécutée et d'exiger le dépôt de sûretés ou le paiement contre livraison.

## 8. Réserve de propriété

Witschi reste propriétaire de tous les produits livrés jusqu'au paiement de l'intégralité du prix d'achat. Le client autorise irrévocablement Witschi à procéder, aux frais du client, à l'inscription de la réserve de propriété dans le registre officiel et à remplir toutes les formalités y afférentes.

## 9. Garantie

- 9.1. Le client est tenu de contrôler les marchandises après leur réception et de nous signaler par écrit tous les défauts sans délai, au plus tard dans un délai de **dix (10) jours civils** à compter de la réception, conformément au ch. 12. Les défauts qui ne sont pas décelables lors d'un contrôle en bonne et due forme (vices cachés) doivent faire l'objet d'une réclamation dans les **dix (10) jours civils** suivant leur découverte.
- 9.2. Si le client omet de le vérifier et de le signaler dans les délais impartis, les produits livrés présentant d'éventuels défauts sont réputés acceptés.
- 9.3. Les produits livrés par Witschi sont conformes aux lois et prescriptions en vigueur en Suisse au moment de la livraison.
- 9.4. Toute garantie de Witschi est exclue pour les dommages causés par le client lui-même ou par des tiers, ainsi qu'en cas de non-respect des instructions et directives d'installation, du système ou d'exploitation, ou en cas d'utilisation des prestations non conforme au contrat.
- 9.5. Toutes les prétentions au titre de la garantie se prescrivent par **deux (2) ans** après la livraison. Witschi accorde une garantie de six mois à compter de la livraison sur les appareils réparés ou échangés.
- 9.6. En cas de réclamations justifiées, Witschi peut, à sa discrétion, (1) remédier gratuitement aux défauts, (2) remplacer les parties défectueuses de la prestation ou (3) réduire le prix d'achat convenu.
- 9.7. En plus des limitations et exclusions des autres articles des présentes CGV, la garantie de Witschi n'inclut pas les frais de recherche de défauts en lien avec le

remplacement ou l'échange de composants ou produits défectueux, les frais de montage ainsi que les frais d'expédition aller-retour. Ces coûts sont à la charge du client.

## 10. Propriété intellectuelle

10.1. Le client prend acte du fait que Witschi est et reste l'unique propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les objets, documents (y compris les illustrations, dessins, calculs, descriptions, modèles, échantillons, etc.) et supports de données en lien avec l'exécution du contrat. Cela inclut notamment les droits de brevet et d'auteur. Sans l'accord écrit préalable de Witschi, ces données, informations et matériels ne doivent pas être utilisés pour des tiers ni portés à leur connaissance sous quelque forme que ce soit.

10.2. Les marques, codes de production, numéros de référence et autres désignations sur les produits Witschi ne doivent pas être modifiés ou rendus illisibles.

10.3. Witschi n'assume aucune responsabilité et n'accorde aucune garantie pour les produits qui ont été modifiés par le client. Dans un tel cas, Witschi se réserve par ailleurs le droit de faire valoir des dommages-intérêts et la violation de droits de propriété intellectuelle.

## 11. Réclamations et retour de produits

11.1. Les réclamations pour défauts matériels, erreurs de livraison et écarts de quantité doivent être adressées par écrit à l'adresse e-mail **service@witschi.com** en indiquant les motifs et, le cas échéant, la description exacte et concrète du défaut (lieu et nature).

11.2. Les produits retournés par le client après concertation avec le Customer Service de Witschi doivent être renvoyés à Witschi à l'attention du Customer Service en indiquant les motifs et, le cas échéant, la description exacte et concrète du défaut matériel (lieu et nature).

11.3. Pour les produits livrés avec un emballage réutilisable, il faut impérativement utiliser l'emballage d'origine en cas de renvoi de l'appareil. En cas de dommages constatés lors du transport du renvoi, Witschi peut exercer un recours pour les frais occasionnés.

## 12. Limitation de responsabilité

12.1 Witschi répond exclusivement des dommages directs et immédiats causés par une négligence grave ou un comportement intentionnel lors de l'exécution du contrat. La responsabilité de Witschi n'excède en aucun cas la valeur du contrat.

12.2. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant d'un stockage, d'un montage ou d'une utilisation incorrect des produits par le client ou par des tiers mandatés par celui-ci.

12.3 En outre, toute autre responsabilité pour les dommages, de quelque nature que ce soit et pour quelque motif juridique que ce soit, est limitée ou exclue dans la mesure où la loi le permet, en particulier la responsabilité pour les dommages

indirects ou consécutifs, tels que le manque à gagner, etc. Toute responsabilité de Witschi pour les auxiliaires est exclue.

### **13. Contrôle des exportations et sanctions**

13.1. Les marchandises livrées par Witschi au client peuvent être soumises à des lois et réglementations nationales et internationales en matière de contrôle des exportations et de sanctions.

13.2. Le client s'engage à utiliser, exporter, vendre ou transférer les marchandises dans le respect des lois et réglementations en vigueur en matière de contrôle des exportations et de sanctions.

13.3. Le client indemnise Witschi de tous les dommages (y compris les frais d'avocat raisonnables) résultant du non-respect par le client des dispositions du présent chapitre 13.

13.4. Clause No Russia

13.4.1. Le client s'engage à ne pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement vers la Fédération de Russie ou à des fins d'utilisation dans la Fédération de Russie, les marchandises livrées dans le cadre ou en relation avec le présent contrat et entrant dans le champ d'application de l'article 12 octies du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil.

13.4.2. Le client met tout en œuvre pour garantir que l'objectif de l'alinéa (1) ne soit pas entravé par des tiers tout au long de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs.

13.4.3. Le client doit mettre en place et maintenir une surveillance appropriée afin de détecter les comportements de tiers tout au long de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs, qui iraient à l'encontre de l'objectif de l'alinéa (1).

13.4.4. Toute violation des alinéas (1), (2) ou (3) constitue une violation substantielle d'un élément essentiel des contrats, et nous sommes en droit d'exiger des mesures correctives appropriées, y compris, mais sans s'y limiter :

13.4.4.1. La résiliation des contrats et de tous les autres accords contractuels ; et

13.4.4.2. Une pénalité contractuelle à hauteur de 100 % de la valeur totale du présent contrat ou du prix des marchandises exportées, la valeur la plus élevée étant retenue. Le paiement de la pénalité conventionnelle ne libère pas de l'obligation de continuer à respecter le contrat. Les demandes de dommages-intérêts dépassant le montant de la pénalité conventionnelle demeurent réservées.

13.4.5. Le client est tenu de nous informer immédiatement de tout problème dans l'application des alinéas (1), (2) ou (3), y compris de toute activité pertinente de tiers susceptible de contrecarrer l'objectif de l'alinéa (1). Le client nous fournira toutes les informations relatives au respect des obligations visées aux alinéas (1), (2) et (3) dans un délai de deux semaines à compter de notre demande.

### **14. Protection des données**

14.1. Le client est conscient du fait que, dans le cadre de l'exécution de la relation contractuelle entre lui et Witschi, il peut avoir accès aux données personnelles de Witschi ainsi que de ses collaborateurs (c'est-à-dire des informations se rapportant à

des personnes identifiées ou identifiables, telles que les noms, les fonctions ou les coordonnées) et partenaires commerciaux. Le client est tenu de garder secrètes les données personnelles en tant qu'informations confidentielles et de respecter les lois en vigueur sur la protection des données.

14.2. Les deux parties sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour garantir la transparence, l'obligation de renseigner et l'effacement en temps utile des données personnelles conformément aux dispositions en vigueur en matière de protection des données.

14.3. Le client est tenu de prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de toutes les données traitées dans le cadre de cette relation contractuelle.

14.4. Le client s'engage à informer immédiatement Witschi des accès non autorisés, des pertes de données, des violations de la sécurité ou de tout autre événement affectant la sécurité des données de Witschi (« cyberincident »). Pour ce faire, le client doit fournir les informations suivantes : 1) Une description de l'incident, 2) Les données et systèmes concernés, 3) Les mesures prises ou prévues pour y remédier.

14.5. Le client s'engage à collaborer étroitement avec Witschi lors de l'enquête et de la résolution d'un cyberincident et à fournir toutes les informations pertinentes sur demande.

## **15. Confidentialité**

15.1. Le client s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations concernant la relation d'affaires qui ne sont ni publiques ni accessibles à tous et à ne pas les utiliser à ses propres fins ou à d'autres fins étrangères au contrat. La confidentialité concerne également des faits dont le client a connaissance avant même la conclusion du contrat avec Witschi.

15.2. L'obligation de garder le secret subsiste même après la fin de la relation contractuelle.

15.3. Si le client souhaite faire de la publicité dans le cadre de cette relation contractuelle ou publier à ce sujet, il a besoin de l'accord écrit préalable de Witschi.

## **16. Clause de sauvegarde**

Si certaines dispositions des présentes CGV sont ou deviennent caduques, la validité et l'applicabilité des autres dispositions n'en sont pas affectées. Les parties s'engagent à remplacer immédiatement la disposition caduque ou nulle par une disposition valable se rapprochant le plus possible de l'objectif économique des parties.

## **17. Langue déterminante**

Les présentes CGV sont rédigées en allemand, en français et en anglais. La version allemande fait foi.

## **18. Droit applicable et for**

18.1. Le rapport juridique entre Witschi et le client est soumis au droit suisse, à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois. L'application de la

Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est expressément exclue.

18.2. Le for exclusif pour tous les litiges en relation avec le présent contrat, quel que soit leur fondement juridique, est Büren an der Aare, Berne, Suisse. Witschi est également en droit d'intenter une action en justice contre le client dans l'un des autres fors légaux.

## **19. Dispositions transitoires**

La version actuelle de la version 1.0 est valable à partir du 01.03.2025 et remplace toutes les versions antérieures.